

<b>REGLEMENT FESTIVAL FILM POCKET 2010</b>
--

## **ARTICLE 1. ORGANISATION ET DATES DU FESTIVAL**

La première édition du Festival Pocket Films, organisé par CCF d'Oran et Tlemcen en partenariat avec le Forum des images à Paris et le club Générations Oranaises, La date limite de réception des films est le 20 septembre 2010.  
Le résultat du concours aura lieu au CCF d'Oran le 02 octobre 2010

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au festival Pocket Films est ouverte aux films tournés avec téléphone mobile ou un appareil photo numérique ou caméra de poche.  
Un même participant peut inscrire autant de films qu'il souhaite, la durée, le genre et le type de montage des films sont libres.

## **ARTICLE 3. MODALITES DE PARTICIPATION**

Une fiche d'inscription doit être remplie et accompagnera chaque film proposé.  
La date limite d'inscription d'un film (soit la date limite de réception de la copie du film sur CD ou DVD) est fixée au 20 septembre 2010 inclus.

La fiche d'inscription et le règlement sont téléchargeables sur le site du CCF d'Oran [www.ccf-oran.com](http://www.ccf-oran.com) et Tlemcen [www.ccf-tlemcen.com](http://www.ccf-tlemcen.com)

Afin de valider leur inscription les participants devront remplir entièrement la fiche d'inscription et fournir l'intégralité des documents et éléments complémentaires demandés par le festival Pocket Films, c'est à dire un DVD ou un CD contenant :

- Le film (formats vidéo acceptés : DVD vidéo ou fichiers MPEG, AVI, mp4)
- une photo du film en bonne résolution

Aux adresses suivantes :

CCF Oran, 112 rue Larbi Ben M'hidi 31009 - Oran, Algérie  
CCF Tlemcen, 1 rue Commandant Djeber. 13000, Tlemcen.

## **ARTICLE 4. SELECTION**

Le comité de sélection du festival Pocket Films choisira, au sein des films inscrits, ceux qui seront sélectionnés pour participer à la 1ère édition, soit dans le cadre des compétitions du festival soit en séances ou programmes hors compétition.

## **ARTICLE 5. DIFFUSION DES FILMS**

Les films sélectionnés seront diffusés pendant la soirée de la Nuit Blanche, le 02 octobre 2010 au CCF d'Oran.

Aux fins de mise en valeur des œuvres et des réalisateurs autour du festival Pocket Films, les films inscrits pourront être diffusés dès réception par le festival et sans limitation de durée, de façon non Commerciale et non exclusive dans les espaces du CCF d'Oran et Tlemcen, et sur leurs sites web

## **ARTICLE 6. DROITS D'EXPLOITATION**

Les participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

Pour que votre film puisse être sélectionné par le festival Pocket Films, vous devez posséder toutes les autorisations nécessaires et notamment celles des droits musicaux et droits à l'image des personnes filmées.

## **ARTICLE 8. PRIX**

Les films sélectionnés pour participer à la compétition concourent pour les prix suivants :

1<sup>er</sup> prix du jury

2<sup>ème</sup> prix coup de coeur

3<sup>ème</sup> prix du public

## **ARTICLE 9. RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS.**

Le festival Pocket Films décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non réception des dossiers d'inscription et des films, quelle qu'en soit la raison.